

INFORMATION AUX SALARIES

Le 15/09/10

Réunion des délégués du personnel du 15 Septembre 2010

Questions Distribution

1*) Quel est le coefficient des dernières personnes embauchées en CDI à la distribution ?

Plusieurs embauches effectuées à des coefficients différents. Le coef. d'entrée pour un préparateur de commande est 2C.

Dans un soucis d'harmonisation, Sanofi nivelle par le bas.

2*) Combien de salariés sont au groupe/niveau 2C à la distribution ? Comptez-vous revoir leur classification prochainement ?

5 salariés en 2C. A voir...

3*) Le questionnaire des entretiens individuels va-t-il évoluer ? Si oui, quelles sont les modifications apportées ?

Oui, avec la GPEC, les grilles seront harmonisées. Par ailleurs, des modifications proposées par un groupe de travail ont été validées en comité de direction.

4*) Les salariés demandent que les souhaits exprimés lors des entretiens individuels soient respectés (comme les formations informatiques ou la polyvalence entre secteurs).

L'enveloppe de formation étant limitée, il faut prioriser les actions. Aussi, les formations seront financées à condition que les connaissances soient mises en pratique par la suite, c'est la garantie que ces connaissances deviennent à terme des compétences.

5*) Pouvez-vous trouver une solution provisoire afin de pouvoir sortir prendre l'air lors des pauses dans l'attente de la réalisation des travaux.

Les travaux sont en cours.

6*) Une personne supplémentaire serait nécessaire dans la

zone machines pour faciliter le positionnement des congés.

4 personnes sont déjà formées, si l'on augmente ce nombre, la rotation sera trop importante pour conserver les compétences. Nous allons néanmoins étudier une meilleure planification des congés d'été.

7*) Quelles sont les modalités pour prendre la semaine de vacances accordée lors d'un PACS ?

Les mêmes que pour un mariage. Les 5 jours ouvrables sont à prendre dans les 15 jours qui suivent le fait générateur. Un justificatif du tribunal est demandé.

8*) Des tapis anti fatigue sont-ils prévus dans le nouvel aménagement MV7 ?

Un chariot a été commandé. Un groupe de travail doit étudier la nécessité des tapis.

9*) Peut on passer le permis de conduire grâce au DIF ? Sous quelles conditions ? Que paye le salarié ?

Nous avons accordé à un salarié un certain nombre d'heures de conduite pour passer le permis dans le cadre du DIF.

10*) Les salariés auront-ils des remises sur les produits OENOBIOL ?

La question n'a pas été posée à la direction d'OENOBIOL. Dans un premier temps, il est important que nous assurions un service de qualité lors de la reprise de leurs produits, ensuite, on pourra poser la question.

Nous reposerons la question le moment venu afin que les salariés de la distribution et de la production puissent bénéficier de tarifs préférentiels.

11*) Quels sont les aménagements prévus pour la zone rebuts ?

Un groupe de travail étudie les différentes possibilités. L'aménagement doit automatiser une partie de la zone pour une meilleure ergonomie.

12*) Les salariés souhaitent une souplesse de 5 minutes pendant la pause déjeuner comprise dans le temps de déshabillage.

Je ne suis pas contre un essai sur le mois d'octobre.

13*) Quand comptez-vous réunir la commission AORTT ?

Date arrêtée.

Questions Production

14*) Pouvez-vous délivrer les autorisations de conduite des chariots élévateurs en début de contrat pour les intérimaires (comme cela devrait être fait...) ?

Il est vrai que nous avons eu quelques dysfonctionnements, depuis, nous sommes revenus à une situation normale.

15*) Nous demandons l'embauche en CDI de 2 précaires en fabrication UPP afin de remplacer Mr Picard & Mr Traoré.

Nous avons fait 4 demandes d'ARE (Autorisation de Recrutement Externe) à la direction centrale. Pas de retour pour l'instant.

Transforming était sensé rendre le groupe plus réactif. En matière d'emploi, il ralentit considérablement les embauches, les restructurations retardant la titularisation des précaires sur le site.

16*) Nous demandons l'embauche en CDI d'un précaire en fabrication Dépakine en remplacement de Mr Touboul.

Idem question 15*).

Union syndicale
solidaires
chimie-pharma
swd
www.sudchimie45.org

17) Que comptez-vous faire pour réduire le bruit dans l'atelier Kayexalate ?

La réflexion est en cours sur une modification des bols vibrants et sur des pièges à sons.

La réflexion dure déjà depuis plus de 5 ans, à croire que le bruit de la ligne Kayexalate n'arrive pas jusqu'au CODIR.

18) Lorsque la hiérarchie demande un changement d'équipe avec un nombre d'heures effectuées inférieur à l'attendu (ex : équipe de l'après-midi à 32h au lieu d'équipe du matin à 38h), y'a-t-il compensation de ces heures pour le salarié.

Non, il n'est pas question de payer des heures non travaillées.

Nous sommes surpris de cette réponse car, dans ce cas et selon toute logique, les salariés devraient refuser le changement d'équipe si sa conséquence est une perte financière. Aussi, il serait bon de réfléchir à une prime qui compenserait la contrainte du changement d'équipe et qui permettrait aux salariés de bonne volonté de ne pas perdre d'argent en rendant service à l'entreprise.

Nous allons y réfléchir.

19) La climatisation en salle de pause UPP ne fonctionne plus. Vu la taille de cette salle, une forte chaleur s'y accumule. Que comptez-vous faire ?

Le services concernés ont été avertis.

Questions Production/Distribution

20) Quelle est la marche à suivre pour obtenir la gratification d'ancienneté (le salarié doit-il en faire la demande) ? Pouvez-vous nous rappeler ses modalités d'attribution et les choix offerts aux salariés ?

Pas de démarche particulière, les salariés concernés par cette gratification reçoivent le moment venu un courrier qui contient toutes les informations nécessaires.

21) Répondez-vous systématiquement aux candidatures qui vous sont adressées ?

Oui. En ce qui concerne la production ce travail est confié à l'ESAT (pour les réponses négatives). Pour la distribution, c'est le service RH qui répond aux candidatures.

22) Peut-on avoir la rémunération de base horaire par coefficient pour les intérimaires ?

9,98€ pour les Opérateurs de Conditionnement.

10,41€ Pour les CLA

11,07€ pour les PLA, Analystes labo

12,21€ pour les Bac+2

Ce tarif correspond aux minimums Sanofi-Aventis. Il est aussi possible aux intérimaires ayant acquis de nouvelles compétences de demander à leur hiérarchie une augmentation de salaire.

23) Lors de la réunion DP du 14 avril 2007, nous vous posions la question suivante :

« Suite au changement des PC, que faites-vous des anciens ? Pourrait-on envisager d'en faire don dans certaines écoles de petits villages qui disposent d'un seul voir pas du tout d'ordinateur pour toute l'école ? »

Votre réponse a été la suivante :

« **Contraintes de sûreté et environnementales : les PC sont récupérés par un broker qui nous garantit la remise à zéro des données ou l'élimination conforme aux exigences environnementales.** »

Après plusieurs relances en questions orales, et sans réponse de votre part, le 26 janvier 2009, toujours en réunion DP, nous vous interrogeons une nouvelle fois sur le sujet :

« Paru dans la revue de presse du vendredi 12/12/2008 « la filiale sanofi-aventis France Développe, dans le prolongement des engagements du groupe, des actions de proximité, en matière de responsabilité sociale. En 2008, le site a organisé un important réaménagement de son parc informatique. Plus de 150 ordinateurs, unités centrale, claviers, souris et près d'une trentaine d'écrans, une fois remis en parfait état de marche, ont été offerts à 25 écoles maternelles et primaires du Gard et des Bouches du Rhône » - La Provence - 12/12/08.

Nous vous demandions alors de nous commenter cette information, en précisant que l'opération était donc possible et encouragée, et de nous dire pourquoi vous aviez répondu négativement un an avant.

Votre réponse : « **Il y avait une difficulté à garantir la sécurisation des données. Ce problème étant aujourd'hui résolu, nous sommes en train d'organiser le don d'une trentaine de PC sans écran aux écoles voisines.** » Par ailleurs, vous avez précisé que les écoles intéressées devaient se manifester par écrit. Un certain nombre d'école se sont donc réalisés cette démarche.

Sans nouvelle 6 mois plus tard, lors de la réunion DP du 16 juillet, nous relançons le sujet :

« Avez-vous répondu aux écoles ayant émis le souhait d'obtenir du matériel informatique ? »

Réponse : « **Non, suite à un problème déjà évoqué mettant en cause la responsabilité civile de l'entreprise faisant ce type de don, nous sommes dans l'attente d'une instruction nous donnant la mar-**

che à suivre pour éviter toute mise en cause consécutive à un don de matériel. »

Sur le Zoom France n°14 de juin 2010 (journal interne de Sanofi-aventis France) en page 15, nous avons pu lire l'article intitulé « Donner des ordinateurs dans les écoles », son contenu nous a pour le moins étonné :

« A l'occasion du renouvellement de son parc informatique, le site d'Aramon, dans le Gard, a offert un lot de matériel informatique à 14 écoles maternelles et primaires de la région. Michel Arraou, directeur du site, a ainsi remis, le 10 mars dernier, 76 ordinateurs équipés du logiciel Windows XP et, pour certains, d'un lecteur de DVD, ainsi qu'une soixantaine d'écrans à tube cathodique. Grâce à ce matériel, remis en parfait état de fonctionnement, les professeurs des écoles peuvent créer ou compléter des salles informatiques. « **Mise en place depuis six ans cette opération a permis de distribuer gratuitement plus de 300 unités centrales recyclées, auprès de 50 établissements scolaires, facilitant ainsi l'accès informatique à près de 300 élèves** » a indiqué Michel Arraou. »

Outre le fait que nous saluons cette initiative sur le site d'Aramon, nous nous posons quelques questions :

- Comment expliquez-vous que le site d'Aramon ne soit pas concerné par la mise en cause de sa responsabilité civile depuis 6 ans ?

- Avez-vous distribué des ordinateurs à des écoles voisines ?

- Si oui, combien et dans quelle(s) commune(s) ?

- Les demandes des élus et des salariés sont-elles une préoccupation pour vous ?

Le site d'Aramon gère les dons comme bon lui semble, sur Amilly, nous avons décidé de suivre les recommandations du service juridique. La solution est aujourd'hui arrêtée, un contrat de don sera mis en place avec les destinataires de ceux-ci, cette solution nous protège juridiquement.

Nous organisons le don de 15 ordinateurs à la mairie d'Amilly qui se chargera de dispatcher le matériel sur les écoles de la commune.

Les demandes des élus et des salariés sont en effet une préoccupation pour nous.

La demande initiale des élus SUD était :

« **Suite au changement des PC, que faites-vous des anciens ? Pourrait-on envisager d'en faire don dans certaines écoles de petits villages qui disposent d'un seul voir pas du tout d'ordinateur pour toute l'école ?** »

Nous sommes heureux d'apprendre qu'Amilly est un petit village...